

Déclaration DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE


INFINITY SHOPPING


INFINITY SHOPPING

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En plus du respect des lois et règlements applicables, Immobel établit des standards élevés pour sa gouvernance d'entreprise. Dans ce cadre, la Société a décidé d'adopter le Code belge de Gouvernance d'Entreprise¹ publié le 17 mai 2019 (le « Code 2020 ») comme code de référence dans le sens de l'article 3 :6, §2, alinéa 1 du Code des Sociétés et Associations (le « CSA ») et de s'y conformer, à l'exception de ce qui suit et sauf modifications :

1. le Président (tel que défini au point 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, la « Charte GE »), qui n'est pas seulement membre du Conseil d'Administration, mais également du Management Exécutif (en cette qualité, il est désigné Président Exécutif, tel que défini au point 4.1 de la Charte GE) exerce les fonctions de CEO (telles que définies au point 4.2 de la Charte GE). Ce faisant, la Société s'écarte des recommandations de la disposition 3.12 du Code. Cet écart s'explique par le fait que Marnix Galle est actuellement considéré comme le mieux placé pour remplir les fonctions de Président Exécutif et de CEO, compte tenu de la position unique de Marnix Galle au sein de la Société (également en tant qu'ancien CEO d'ALLFIN avant la fusion de la Société et d'ALLFIN, notamment de ses connaissances, compétences, expérience et niveau d'ancienneté dans la Société, ainsi que de son engagement et de ses relations à long terme vis-à-vis de la Société et des actionnaires/parties prenantes de la Société. Il est donc considéré que cela est conforme aux intérêts de la Société. Par conséquent, les références ci-dessous au "Président" et au "CEO" doivent être interprétées comme se référant à la même personne ;
2. le Comité de Nomination (tel que défini au paragraphe 3.5 de la Charte GE) sera présidé par Marnix Galle qui agit à la fois comme Président et CEO de la Société (voir le point précédent). Ce faisant, la Société s'écarte des recommandations de la disposition 4.19 du Code. Cet écart s'explique par le fait que Marnix Galle dispose d'un important réseau et est considéré comme la personne la plus appropriée pour présider le Comité de Nomination ;
3. les membres non exécutifs du Conseil d'Administration ne sont pas partiellement rémunérés sous forme d'actions de la Société. En tant que tel, la Société s'écarte de la disposition 7.6 du Code. Cette déviation s'explique par le fait que les intérêts des administrateurs non exécutifs sont actuellement considérés comme suffisamment orientés vers la création de valeur à long terme pour la Société et que, par conséquent, l'émission d'actions en leur faveur n'est pas jugée nécessaire. Toutefois, la Société a l'intention de revoir cette disposition à l'avenir afin d'aligner sa gouvernance d'entreprise sur les dispositions du Code ;
4. aucun seuil minimum d'actions à détenir par les dirigeants n'a encore été fixé. Par conséquent, la Société s'écarte de la disposition 7.9 du Code. Cette dérogation s'explique par le fait que les intérêts des dirigeants sont actuellement considérés comme suffisamment orientés vers la création de valeur à long terme pour la société. Par conséquent, il n'est pas jugé nécessaire de fixer un seuil minimum d'actions à détenir par les dirigeants. Toutefois, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Rémunération, a décidé le 10 décembre 2020 que chaque Administrateur doit acheter des actions Immobel avant l'Assemblée Générale qui se tiendra en avril 2022 pour un montant minimum de 20.000 EUR, soit la rémunération annuelle fixe pour chacun d'entre eux, et conserver les actions au moins 3 ans après l'acquisition et jusqu'à 1 an après la fin du mandat.

Immobel estime que sa Charte de Gouvernance d'Entreprise ainsi que la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise reflètent à la fois l'esprit et les prescriptions du Code 2020.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise décrit de manière détaillée la structure de gouvernance de l'entreprise, les politiques et procédures de la Société en matière de gouvernance. Cette Charte peut être consultée sur le site Internet de la Société à l'adresse www.immobelgroup.com.

En matière de politique de diversité, le Conseil d'Administration d'Immobel tient à préciser qu'il remplit les critères qu'au moins un tiers des Membres soient de sexe différent. Plus d'informations en matière de diversité sont reprises sous le point : III. Réglementations et Procédures (cfr. infra).

Cette section du Rapport Financier Annuel comprend des informations concernant la pratique par Immobel des principes de gouvernance au cours de l'exercice écoulé.

¹ Disponible sur le site Internet de GUBERNA : www.guberna.be.

Organes de décision (au 31 décembre 2021)

A. Le Conseil d'Administration

A) Composition

Nom Fonction	Date première nomination	Fin mandat	Adresse professionnelle	Mandats d'Administrateur dans d'autres sociétés cotées
Marnix GALLE ² Président Exécutif / CEO	25/09/2014	AGO 2022	Rue de la Régence 58, 1000 Bruxelles	Néant
Astrid DE LATHAUWER ³ Administrateur (Indépendant)	26/08/2015	AGO 2024	c/o siège social de la Société	Etablissements Fr. Colruyt - Etablissements Fr. Colruyt NV, cotée sur Euronext Bruxelles
Wolfgang de LIMBURG STIRUM ⁴ Administrateur (Indépendant)	01/01/2019	AGO 2024	c/o Ergon Capital Advisors SA/ NV, Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles	Néant
Pierre NOTHOMB ⁵ Administrateur (Indépendant)	25/09/2015	AGO 2023	c/o Deminor SA/NV Rue Joseph Stevens 7, 1000 Bruxelles	Néant
Michèle SIOEN ⁶ Administrateur	20/12/2018	AGO 2025	c/o Sioen Industries NV Fabriekstraat 23, 8850 Ardoois	Sioen Industries NV, D'Ieteren SA/NV et Sofina SA, toutes cotées sur Euronext Bruxelles
Annick VAN OVERSTRAETEN ⁷ Administrateur (Indépendant)	28/09/2016	AGO 2022	c/o PQ Belgium SA/NV Avenue du Port 6C, 1000 Bruxelles	Financière de Tubize SA, cotée sur Euronext Bruxelles
Patrick ALBRAND Administrateur (Indépendant)	30/11/2021 ⁸	AGM 2024	c/o siège social de la Société	Néant

² Pour l'exercice des fonctions reprises dans le présent rapport, Marnix GALLE agit en qualité de représentant permanent de la société A³ Management SRL.

³ Pour l'exercice des fonctions reprises dans le présent rapport, Astrid DE LATHAUWER agit en qualité de représentant permanent de la société ADL CommV.

⁴ Pour l'exercice des fonctions reprises dans le présent rapport, Wolfgang de LIMBURG STIRUM agit en qualité de représentant permanent de la société LSIM SA.

⁵ Pour l'exercice des fonctions reprises dans le présent rapport, Pierre NOTHOMB agit en sa qualité de représentant permanent de la société Pierre Nothomb SRL.

⁶ Pour l'exercice des fonctions reprises dans le présent rapport, Michèle SIOEN agit en sa qualité de représentant permanent de la société M.J.S. Consulting SRL.

⁷ Pour l'exercice des fonctions reprises dans le présent rapport, Annick VAN OVERSTRAETEN agit en sa qualité de représentant permanent de la société A.V.O. - Management SRL.

⁸ Sous réserve de confirmation par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 21 avril 2022 - en remplacement de Karin KOKS – van der SLUIJS

Lors de sa réunion du 9 décembre 2021, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Karin KOKS - van der SLUIJS, en raison d'un conflit d'intérêts, en tant qu'administrateur indépendant de la Société avec effet au 30 novembre 2021, et a coopté Patrick ALBRAND en tant qu'administrateur indépendant de la Société avec effet au 30 novembre 2021.

Les « curriculum vitae » peuvent être résumés comme suit :

Marnix GALLE, 58 ans, après ses études d'économie à la Tulane University à New Orleans, en Louisiane, aux États-Unis, il a commencé sa carrière professionnelle en 1987 chez Cegos Belgique en qualité de consultant. Marnix a fait ses premiers pas dans le secteur de l'immobilier en 1989 (portefeuille familial). Après avoir développé sa propre société Allfin (°2001) et en avoir fait l'un des groupes prépondérants de développement immobilier en Belgique. Allfin a pris, en 2014, une participation de 29 % dans Immobel, cotée en bourse sur Euronext depuis 1863. Après la fusion entre Allfin et Immobel en 2016, il est devenu président exécutif du nouveau groupe. Depuis le 1er juillet 2020, il préside l'Urban Land Institute (ULI) Europe.

Patrick ALBRAND, 66 ans, a obtenu un master en architecture à l'École des Beaux-Arts en 1980 et un master en promotion immobilière à l'Université Columbia en 1988. Il a rejoint Hines en 1995 où il a joué un rôle majeur dans la création et la supervision de la filiale française du groupe et collaboré activement au développement global ainsi qu'à la gestion des investissements de Hines France. Avant de travailler chez Hines, Patrick Albrand occupait le poste de directeur de développement chez Bouygues Real Estate à Paris (1989-1995), où il a mis sur pied diverses joint-ventures avec des investisseurs et promoteurs externes. Senior Research Associate de 1983 à 1987 au Lawrence Berkeley Laboratory de Berkeley, en Californie, il avait auparavant travaillé pour le ministère marocain de l'Intérieur (1980-1982).

Astrid DE LATHAUWER, 58 ans, est diplômée en politique internationale et en sciences diplomatiques (KU Leuven), titulaire d'une licence en histoire de l'art (RU Gand) et a obtenu un Executive MBA à Stanford, en Californie. Elle apporte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des ressources humaines en Belgique et à l'étranger pour des entreprises telles que Proximus, AT&T et Monsanto. Depuis 2014, elle est vice-présidente exécutive des ressources humaines et membre du comité de direction chez Ontex. Outre son mandat d'administrateur indépendant et de présidente du comité de rémunérations chez Immobel, elle siège également au conseil d'administration de Colruyt, une société de vente au détail cotée au BEL20, en tant qu'administrateur indépendant et présidente du comité de rémunérations, depuis 2011.

Wolfgang de LIMBURG STIRUM, 50 ans, est titulaire d'un MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago (États-Unis), d'un bachelier en ingénieur de gestion et d'un Master en économie appliquée et gestion de la Louvain School of Management (Belgique). En l'espace de vingt années, il s'est forgé une solide expérience dans les domaines de la finance et du private equity en Europe et aux États-Unis, en investissant dans de nombreux secteurs, tels que la santé, les produits chimiques spécialisés, les produits industriels de niche, les services, les loisirs et les médias. Il est Managing Partner d'Ergon Capital, un fonds de private equity actif dans le segment « mid-market », qui gère un portefeuille de plus de 2 milliards EUR, qu'il a rejoint en 2005. Avant cela, il a passé la majeure partie de sa carrière dans le secteur de la banque d'investissement (fusions et acquisitions) chez Lehman Brothers à New York et à Londres, où il est devenu co-head de l'équipe européenne M&A Healthcare. Il est actuellement également administrateur chez Haudecoeur, Telenco, Sausalitos, Opseo, SVT, Stationary Care Group, Dental Service Group et VPK Group.

Pierre NOTHOMB, 59 ans, est titulaire d'un diplôme en sciences économiques appliquées (UCL Louvain-la-Neuve). Il a rejoint Deminor lors de sa création il y a plus de 30 ans et a exercé des mandats d'administrateur dans diverses sociétés ou associations telles que ForSettlement (Fortis), Kimbal, Imperbel, Epsilon et différentes sociétés du groupe Deminor. Il est également membre du comité d'audit d'Imperbel et du réseau de soins psychiatriques de La Ramée - Fond'Roy. Avant d'entrer chez Deminor en 1991, il a exercé la fonction de Senior Auditor chez Coopers & Lybrand (actuellement PricewaterhouseCoopers). Ensuite, il est devenu consultant financier chez Petercam Securities. Il est actuellement administrateur de la Fondation ULB et de la société SA BuildUp. En outre, il est médiateur certifié en matières civile et commerciale depuis 2022.

Michèle SIOEN, 57 ans, est titulaire d'un Master en économie. Madame Sioen a également suivi divers programmes d'études pour cadres, notamment à la Vlerick Management School. Elle est CEO de Sioen Industries, un groupe belge spécialisé dans la production de textiles techniques et de vêtements de protection professionnels. Elle a été Présidente de la FEB de 2015 à 2017 et en est aujourd'hui présidente honoraire. En plus de son implication quotidienne au sein de Sioen Industries, elle est également administratrice de diverses sociétés belges cotées, dont D'leteren et Sofina, ainsi que d'associations telles que Fedustria et Vlerick Business School. Enfin, elle est également très active dans les arts et la culture en tant que présidente de KANAL et membre du conseil d'administration de la Chapelle musicale Reine Elisabeth.

Annick VAN OVERSTRAETEN, 56 ans, est diplômée en sciences économiques (KUL – 1987) et a obtenu un Master en management (IAG-UCL – 1992). Elle a démarré sa carrière en 1987 chez Philips, en qualité de chef de projet au sein du département des ressources humaines. Entre 1991 et 1999, elle a travaillé dans le commerce de détail, plus particulièrement dans le secteur du textile (New-D, Mayerline). Elle a ensuite occupé le poste de directrice commerciale et marketing chez Confiserie Leonidas (1999 – 2004). De 2004 à 2009, elle a été directrice des opérations chez Quick Restaurants Belux SA. De 2010 à 2020, elle était CEO et administratrice de Lunch Garden Group. En 2020, elle a été

nommée CEO du Pain Quotidien. Elle est administratrice indépendante chez Financière de Tubize SA ainsi que chez Euro Shoe Group NV.

B) Rapport d'activités

L'article 16 des Statuts dispose que le Conseil d'Administration est convoqué par le Président du Conseil, par l'Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs.

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an. Cette fréquence permet entre autres d'examiner les comptes semestriels (en septembre), annuels (en mars) ainsi que les budgets (en décembre). En outre des réunions supplémentaires peuvent être organisées à tout moment moyennant des délais de convocation raisonnables, chaque fois qu'il est jugé nécessaire ou souhaitable pour son bon fonctionnement.

En 2021, il s'est réuni à huit reprises.

B. Les Comités du Conseil d'Administration

A) Le Comité d'Audit & des Risques

Le Comité d'Audit & des Risques est au moins chargé des missions suivantes :

- suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par l'Auditeur Externe ;
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment en formulant des recommandations ou des suggestions pour garantir l'intégrité du processus ;
- suivi de l'efficacité des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques de la Société ;
- s'il existe un audit interne, suivi de celui-ci et de son efficacité ; et
- examen et suivi de l'indépendance de l'Auditeur Externe, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Société (article 7 :99 du Code des Sociétés et Associations).

La Charte prévoit que le Comité d'Audit & des Risques est composé de trois membres au moins qui n'ont pas de compétences exécutives et la majorité de ses membres est composée d'Administrateurs indépendants. Au moins un membre de ce Comité est compétent en matière de comptabilité et d'audit. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 7 décembre 2016, le Président du Comité d'Audit & des Risques est désigné par le Comité lui-même. Il ne peut être le Président du Conseil.

Le Conseil d'Administration s'assure que le Comité d'Audit & des Risques dispose de suffisamment d'expertise pertinente, à savoir en matière de comptabilité et d'audit, afin qu'il puisse remplir son rôle de manière effective.

Composition (au 31 décembre 2021) :

Pierre NOTHOMB, Président,

Patrick ALBRAND⁹

Wolfgang de LIMBURG STIRUM et

Michèle SIOEN, Membres.

En 2021, le Comité d'Audit & des Risques s'est réuni quatre fois, sur convocation de son Président.

⁹ Depuis le 30 novembre 2021 en remplacement de Karin KOKS – van der SLUIJS.

B) Le Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération a pour mission de :

- formuler des propositions au Conseil d'Administration sur :
 - la politique de rémunération des Administrateurs non exécutifs et des Membres du Management Exécutif et, si approprié, sur les propositions subséquentes à soumettre par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
 - la rémunération des Administrateurs et des Membres du Management Exécutif, y compris sur la rémunération variable et les formules d'intéressement à long terme, liées ou non aux actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou d'autres instruments financiers ainsi que sur les accords conclus en matière de cessation anticipée de fonction et, le cas échéant, sur les propositions subséquentes à soumettre par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
 - sur l'examen annuel des performances du Management Exécutif ;
 - sur la réalisation de la stratégie de la Société par rapport aux mesures et aux objectifs de performance ;
- présenter un rapport de rémunération au Conseil d'Administration (voir annexe) et explication de celui-ci lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Le Comité de Rémunération est composé uniquement d'Administrateurs indépendants, qui disposent de l'expertise nécessaire en matière de rémunération. Un Administrateur non exécutif préside le Comité de Rémunération.

Composition (au 31 décembre 2021) :

Astrid DE LATHAUWER, Présidente,

Pierre NOTHOMB et

Annick VAN OVERSTRAETEN, Membres.

En 2021, le Comité de Rémunération s'est réuni trois fois, sur convocation de sa Présidente.

C) Le Comité de Nomination

La mission du Comité de Nomination consiste à :

- établir des procédures de (re)nomination pour les membres du Conseil d'Administration et du Management Exécutif ;
- évaluer périodiquement la taille et la composition du Conseil d'Administration et soumettre des recommandations au Conseil d'Administration en ce qui concerne tout changement ;
- identifier et proposer, pour approbation par le Conseil d'Administration, des candidats pour pourvoir les postes vacants au fur et à mesure qu'ils se présentent ;
- veiller à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé de manière objective et professionnelle ;
- donner des conseils sur les propositions (y compris celles de la direction ou des actionnaires) concernant la (re)nomination et la révocation des Administrateurs et des membres du Management Exécutif ;
- examiner correctement les questions liées à la planification de la succession ; et
- veiller à ce qu'une attention suffisante et régulière soit accordée à la succession des cadres et à ce que les programmes appropriés de développement des talents et de promotion de la diversité des dirigeants soient mis en place.

Le Comité de Nomination est composé majoritairement d'Administrateurs non exécutifs et indépendants.

Le Président du Conseil préside le Comité. Le Président peut être impliqué mais ne préside pas le Comité de Nomination lorsqu'il discute de la nomination de son successeur.

Composition (au 31 décembre 2021) :

Marnix GALLE, Président,

Astrid DE LATHAUWER, et

Annick VAN OVERSTRAETEN, Membres.

En 2021, le Comité de Nomination s'est réuni trois fois, sur convocation de son Président.

D) Le Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement est chargé de :

- la formulation des objectifs, des politiques et des stratégies des investissements immobiliers de la Société ; et
- la gestion des projets en cours lorsque ces projets impliquent une partie substantielle du portefeuille de la Société et lorsque le Management Exécutif remarque qu'un projet s'écarte considérablement de son plan financier initial.

Le Conseil d'Administration a délégué au Comité Exécutif le pouvoir d'approuver toutes les décisions relatives à l'acquisition, au développement, à la syndication et à la cession d'actifs ou, dans le cas d'un actif développé en partenariat, ou syndiqué avec un tiers, au prorata de la part de la Société, jusqu'à un coût d'investissement d'un montant total estimé de 70 MEUR par actif (lequel comprendra le prix d'acquisition et les coûts totaux de développement, tels que les coûts de construction, les coûts de financement et les honoraires dus à des tiers).

En outre, le Conseil d'Administration a délégué au Comité d'Investissement le pouvoir de prendre des décisions au sujet de et d'approuver toutes acquisitions, tout développement, toute syndication et toutes cessions d'actifs ou, dans le cas d'un actif développé en partenariat ou syndiqué avec un tiers, au prorata de la part de la Société, jusqu'à un coût d'investissement total estimé de 200 MEUR par actif (lequel comprendra le prix d'acquisition et les coûts totaux de développement tels que les coûts de construction, les coûts de financement et les honoraires dus à des tiers).

Le Président des Comités respectifs informera le Conseil d'Administration des décisions d'investissement lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Investissement est composé de quatre membres au moins, dont notamment le Président Exécutif, qui en est également le Président.

Composition (au 31 décembre 2021) :

Marnix GALLE, Président,

Patrick ALBRAND¹⁰,

Olivier BASTIN¹¹

Thierry VANDEN HENDE, et

Piet VERCRUYSSSE, Membres.

En 2021, le Comité d'Investissement s'est réuni onze fois, sur convocation de son Président.

C. Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de la Société se compose du Président Exécutif et des Membres du Comité Exécutif (tel que mentionné sur le site Internet de la Société). Le Comité est principalement chargé des tâches suivantes :

- étudier, définir et préparer, sous la conduite du Président Exécutif, des propositions et des choix stratégiques susceptibles de contribuer au développement de la Société. Cette responsabilité comporte notamment (i) la planification stratégique qui comprend une analyse des stratégies, des plans d'activités et des budgets soumis par les départements de la Société ; et (ii) l'élaboration du business plan et des budgets de la Société pour proposition, discussion et approbation par le Conseil d'Administration ;
- assurer les développements de la Société, en analysant le respect des faisabilités, des délais et de la qualité des projets, en veillant à maintenir ou à améliorer les standards de qualité du Groupe ;
- soumettre au Conseil d'Administration la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers, conformément aux normes comptables et aux politiques de la Société ;
- préparer la communication adéquate des comptes annuels et des autres informations significatives, financières et non financières, de la Société ;
- proposer la stratégie financière au Conseil d'Administration ;
- suivre les performances des départements de la Société conformément à leurs objectifs stratégiques, plans et budgets ;
- élaborer et mettre en œuvre les politiques de la Société que le Président Exécutif estime relever des compétences du Comité Exécutif ;

¹⁰ Depuis le 30 novembre 2021 en remplacement de Karin KOKS – van der SLUIJS.

¹¹ Depuis le 30 septembre 2021 en remplacement d'Alexis PREVOT (agissant en qualité de représentant permanent de la société AP2L SRL).

- dans les limites du mandat donné par le Conseil d'Administration, approuver toutes les acquisitions, tous les développements, toute syndication et toute cession d'actifs ou, dans le cas d'un actif développé en partenariat, ou syndiqué avec un tiers, au prorata de la part de la Société (cfr. supra).

Composition (au 31 décembre 2021) :

Marnix GALLE, Président,
 Fabien ACERBIS, Managing Director Immobel France,
 Olivier BASTIN, Managing Director Immobel Luxembourg,
 Karel BREDA¹², Chief Financial Officer, et
 Adel YAHIA¹³, Managing Director Immobel Belgium, Membres.
 Il n'y a aucun lien de parenté entre les Membres du Comité Exécutif.

Filip Depaz, en tant que représentant de la société Filip Depaz Consultancy BV (Chief Operating Officer - COO) a mis fin à sa mission pour la Société le 30 avril 2021 et Alexis Prevot, en tant que représentant de la société AP2L BV (Chief Investment Officer - CIO) a mis fin à sa mission pour la Société le 30 septembre 2021.

En 2021, le Comité Exécutif s'est réuni à trente-trois reprises, sur convocation de son Président.

Les « curriculum vitae » des Membres du Comité Exécutif en fonction (à l'exception de celui de Marnix GALLE déjà repris ci-dessus) peuvent être résumés comme suit :

Karel BREDA, 46 ans, après ses études de sciences économiques appliquées à la KU Leuven et l'obtention d'un MBA à la Booth School of Business de l'Université de Chicago, Karel a entamé sa carrière professionnelle en 1999 en développant quelques start-ups internet en Europe. En 2002, il a rejoint GDF Suez (devenu Engie) où il a occupé différentes positions de direction dans les départements M&A et Project Finance en Europe, en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique. En 2011, il est devenu Chief Financial Officer pour la région d'Asie du Sud, du Moyen-Orient et d'Afrique à Dubai et en 2014 pour Engie E&P aux Pays-Bas. Avant de rejoindre Immobel le 1er août 2018, Karel était Managing Director d'Engie Solar pour le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et centrale et la Turquie, et était basé à Dubai et en Inde.

Adel YAHIA, 43 ans, a rejoint Immobel en décembre 2017 en qualité de Chief Operating Officer en charge des départements Développement, Technique, Ventes et Lotissement. Il était actif chez AG Real Estate, depuis 2015, en qualité de Responsable du département Résidentiel et de co-Head of Development. Entre 2010 et 2015, il a travaillé chez Matexi comme Directeur de diverses business units. Il a commencé sa carrière en 2004 comme développeur immobilier et a également travaillé en real estate investment banking. Il a obtenu son diplôme en droit à la KU Leuven, ainsi qu'un Master en General Management (PUB) à la Vlerick Management School. Il a aussi obtenu un Master en Real Estate (Postgraduaat Vastgoedkunde) à la KU Leuven en 2006 et a terminé, en 2014, la formation "Executive Program in Real Estate Management" à la Solvay Business School (ULB). Depuis 2010, il est également conférencier à la KU Leuven, et depuis 2015, à la Solvay Business School.

Fabien ACERBIS, 49 ans, est diplômé de l'ESTP, une école d'ingénieurs française, Fabien a débuté sa carrière en 1997 chez Bouygues Construction avant de rejoindre en 1999 la SCIC, filiale de la Caisse des Dépôts spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée. En 2004, il est entré chez Bouygues Immobilier en tant que responsable des résidences services en Île-de-France. Ensuite, il est devenu directeur régional Île-de-France Nord puis directeur régional Île-de-France Est en 2012. Il a été Directeur général des Filiales et des Participations de Bouygues Immobilier en France à partir de 2014. En 2017, il est devenu Directeur général Logement de la Région Ile-de-France. À l'automne 2019, il a rejoint Immobel en tant que Directeur Général d'Immobel France.

Olivier BASTIN, 51 ans, a démarré sa carrière dans le secteur bancaire (BACOB, 1994-1995) avant de s'orienter vers l'immobilier chez Intermarché, où il a contribué à l'expansion de l'enseigne en Wallonie (1995-1996). En 1997, il a rejoint Jones Lang LaSalle où il a pris la tête du département Office Agency pour la Belgique (1997-2005), avant de devenir Managing Director de l'implantation luxembourgeoise du groupe (2005-2011). En 2010, il a combiné cette fonction avec celle de Head of Capital Markets pour le Belux. Il a quitté JLL fin 2011 pour rejoindre Allfin Group en tant que CEO de l'entité luxembourgeoise. Il a également la charge de l'entrée et de l'expansion d'Immobel sur le marché allemand. Olivier

¹² Pour l'exercice des fonctions reprises dans le présent rapport, Karel BREDA agit en qualité de représentant permanent de la société KB Financial Services SRL.

¹³ Pour l'exercice des fonctions reprises dans le présent rapport, Adel YAHIA agit en qualité de représentant permanent de la société Adel Yahia Consult SRL.

est titulaire d'un diplôme d'économie appliquée (ULG, 1988-1992) et d'un MBA (ULG & Université de Maastricht, 1993-1994).

D. Les Équipes de Gestion

Le Comité Exécutif a constitué des Équipes dans chaque pays qui l'assistent dans la mise en œuvre pratique des pouvoirs exécutifs (les «Équipes de Gestion»). Leur constitution est approuvée par le Conseil d'Administration. Le Comité Exécutif détermine la mission des Équipes de Gestion, leur composition et leurs responsabilités.

Ces Équipes de Gestion rendent compte de l'exercice de leurs compétences au Comité Exécutif.

Composition du Management Team Belgium (au 31 décembre 2021) :

Adel YAHIA¹⁴, Managing Director, Président,
 Hans DE BROUWER¹⁵, Head of IT,
 Alain DELVAULX, Head of Financial Planning & Analysis,
 Stephanie DE WILDE¹⁶, Head of Legal Services,
 Katrien HUYGENS¹⁷, Head of Marketing,
 Marnix MELLAERTS¹⁸, Head of Sales,
 Joëlle MICHA¹⁹, Head of Corporate Affairs,
 Eric SCHARTZ²⁰, Head of Immobel Home,
 Wim SMEKENS²¹, Head of Technical Department,
 Olivier THIEL²², Head of Development, et
 Valentine VAN MALLEGHEM, Head of Residential Projects Advisory.

Composition du Management Team Luxembourg (au 31 décembre 2021) :

Olivier BASTIN, Managing Director, Président,
 Maxime DIERICKX, Head of Finance,
 Matthieu GODSCHAUX, Head of Residential Project Advisory,
 Rafaele LACHETTA, Head of Technical,
 Valérie FLAUS, Head of Legal Services, et
 Muriel SAM, Head of Development.

Composition du Management Team France (au 31 décembre 2021) :

Fabien ACERBIS, Managing Director, Président,
 Mathieu CHAMARD-SABLIER, Directeur opérationnel Résidentiel,
 Yves EVEILLARD, Directeur Département technique,
 Carole FELICI, Directrice RH,
 Gérald FRUCHTENREICH, Directeur Financier.
 Tarek TASSALI, Directeur Commercial – Marketing - Communication,
 Marie SUDRE, Directrice Département juridique, et
 Sandrine THIEBAUT, Directrice de la relation Clients.

¹⁴ Représentant permanent de la société Adel Yahia Consult SRL.

¹⁵ Représentant permanent de la société HBr Consult SRL.

¹⁶ Représentant permanent de la société Lady at Work SRL.

¹⁷ Représentant permanent de la société Amcam SRL.

¹⁸ Représentant permanent de la société H&J Trust SRL.

¹⁹ Représentant permanent de la société Jomi SRL.

²⁰ Représentant permanent de la société Dreams SRL.

²¹ Représentant permanent de la société Zafferana SRL.

²² Représentant permanent de la société Queen-K SRL.

Composition du Management Team Poland (au 31 décembre 2021) :

Olivier THIEL²³, Managing Director,
 Marcin CHARCHUT, Head of Legal, et
 Andrzej PLATEK, Chief Financial Officer.

Composition du Management Team Germany (au 31 décembre 2021) :

Marnix GALLE, Président Exécutif du Conseil – Immobel Group,
 Olivier BASTIN, Managing Director Immobel Luxembourg – en charge de l'expansion d'Immobel Group en Allemagne, et
 Michael HENN, Managing Director d'Immobel Germany.

II. Contrôle interne et gestion des risques

Le cadre législatif belge pour la gestion de contrôle interne et la gestion des risques est repris dans la Loi du 17 décembre 2008 (en application de la Directive européenne 2006/43 concernant le contrôle financier des entreprises), le Code 2020 et la Loi du 6 avril 2010 (Loi GE).

Par ailleurs, l'IFRS 7 définit des exigences complémentaires en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers.

Néanmoins, le cadre législatif et normatif belge actuel ne précise ni le modèle de contrôle interne auquel les sociétés visées doivent se conformer, ni les modalités de mise en place (soit le niveau de détail requis).

Immobel utilise un système de gestion des risques et de contrôle interne, défini en interne, qui se base sur le modèle de contrôle interne «COSO²⁴».

La méthodologie COSO s'organise autour de cinq éléments :

- l'environnement de contrôle interne,
- l'analyse de risques,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication, ainsi que
- la surveillance et le monitoring.

A. Environnement de contrôle interne

L'élément « environnement de contrôle interne » s'articule autour des composants suivants :

A) Une définition précise des objectifs de la Société

Immobel est le plus grand promoteur immobilier coté en bourse en Belgique. Le Groupe, dont l'origine remonte à 1863, conçoit des environnements urbains de qualité, à l'épreuve du temps, qui ont un impact positif sur la façon dont les gens vivent, travaillent et se divertissent. L'entreprise est spécialisée dans les biens immobiliers mixtes avec différentes fonctions. Avec une valeur boursière de plus de EUR 650 millions et un portefeuille de plus de 1 600 000 m² de développement de projets dans 6 pays (Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, Pologne, France, Espagne, Allemagne), Immobel occupe une position de premier plan dans le paysage immobilier européen. Le Groupe vise la durabilité en matière de développement urbain. En outre, il cède une partie de ses bénéfices à des associations caritatives dans le domaine de la santé, de la culture et de l'inclusion sociale. Immobel compte environ 200 talents engagés au quotidien.

Pour plus d'informations : www.immobelgroup.com

B) Une définition des rôles des organes de décision

Immobel dispose d'un Conseil d'Administration, d'un Comité d'Investissement, d'un Comité d'Audit & des Risques, d'un Comité de Rémunération, d'un Comité de Nomination et d'un Comité Exécutif.

La responsabilité de la stratégie d'Immobel et de la supervision des affaires incombe avant tout au Conseil d'Administration. Les principales prérogatives des Comités ont été abordées plus haut sous la rubrique « Organes de décision ».

²³ Représentant de la société Queen-K SRL.

²⁴ Abréviation de "Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission".

C) Une culture de risque

Immobel adopte une attitude prudente, par le biais de ses domaines d'activité, gère un portefeuille de projets diversifiés et créateurs de valeur à long terme.

D) L'application des normes d'éthique et d'intégrité

Immobel dispose d'un Code de Bonne Conduite qui décrit les principes d'éthique et d'intégrité qui s'appliquent à chaque Administrateur mais également aux Membres du Comité Exécutif ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs et des intervenants externes. Ce Code aborde notamment les aspects de conflit d'intérêts, de secret professionnel, de corruption et d'abus de biens sociaux ainsi que de cadeaux d'affaires. Immobel dispose également d'un Code de Dealing et de Communication qui a principalement pour objectif de, entre autres, veiller à ce que les Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes n'utilisent pas de manière abusive, ou ne se fassent pas soupçonner, d'utiliser de manière abusive certaines informations susceptibles d'influencer les cours (« Informations Privilégiées », telles que définies dans le Code de Dealing et de Communication). Certaines obligations s'imposent également aux personnes qui leur sont étroitement liées (comme certains de leurs parents ou des entités qu'ils contrôlent). La conformité avec ces Codes est suivie par le Compliance Officer.

Voir également le point C. "Activités de Contrôle" à ce sujet.

E) Des mesures adaptées afin d'assurer un certain niveau de compétence

- Compétence des Administrateurs : étant donné leur expérience, les Administrateurs disposent des compétences et qualifications nécessaires pour assumer leurs responsabilités et ce notamment en matière de finance, de comptabilité, d'investissement et de politique de rémunération.
- Compétence des Membres du Comité Exécutif ainsi que des autres collaborateurs : un processus de recrutement adapté aux profils recherchés, des formations adéquates ainsi qu'une politique de rémunération et d'évaluation basée sur la réalisation d'objectifs réalistes et mesurables permettent d'assurer la compétence des collaborateurs d'Immobel.
- Immobel a mis en place une procédure abordant la politique de rémunération des Administrateurs et des Membres du Comité Exécutif, conforme aux exigences de la Loi de Gouvernance d'Entreprise du 6 avril 2010 et du Code 2020. Les éventuelles déviations au Code 2020 sont dûment justifiées.
- Suite à une étude de marché, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2020 a, sur proposition du Comité de Rémunération, décidé de revoir et augmenter la rémunération des Administrateurs non-exécutifs, avec effet à l'exercice financier 2021.
- Actuellement deux Plans d'Actions de Performance existent pour certains Membres du Comité Exécutif :
 - un premier Plan d'Actions de Performance a été accepté le 24 mai 2017 par les Actionnaires au bénéfice de certains Membres du Comité Exécutif pour les années 2017 à 2019 ; et
 - un nouveau Plan d'Actions de Performance a été approuvé le 28 mai 2020 au bénéfice de certains Membres du Comité Exécutif pour les années 2020 à 2022.
- Les Membres du Comité Exécutif exerçant la fonction de Country Managing Director, peuvent bénéficier d'un plan LTI, incitant à la surperformance de l'activité du pays concerné.

B. Analyse des risques

Immobel réalise régulièrement un exercice d'identification et d'évaluation de ses risques. Ils ont été cartographiés. Ceux d'entre eux pour lesquels le niveau de contrôle a été jugé insuffisant ont fait l'objet d'un plan d'action formalisé. La mise en place du plan d'action est suivie par le Comité d'Audit & des Risques.

Les principaux risques auxquels Immobel est exposée sont détaillés à la section I.B du Rapport de Gestion.

C. Activités de contrôle

Les activités de contrôle correspondent aux règles et procédures mises en œuvre pour traiter les principaux risques identifiés. Voici les principales règles et procédures définies au sein d'Immobel :

- La mise en place systématique d'une « étude de faisabilité » permettant un suivi de la marge des projets qui est analysée par un contrôleur financier, un développeur, un directeur technique, le Head of Technical du groupe et le CFO ensemble avec le Président Exécutif.
- Le Comité Exécutif peut, discrétionnairement, approuver toutes les décisions relatives à l'acquisition, au développement, à la syndication et à la cession d'actifs ou, dans le cas d'un actif développé en partenariat, ou syndiqué avec un tiers, au prorata de la part de la Société, jusqu'à un coût d'investissement d'un montant total estimé de 70

MEUR par actif (lequel comprendra le prix d'acquisition et les coûts totaux de développement, tels que les coûts de construction, les coûts de financement et les honoraires dus à des tiers), sans accord préalable du Comité d'Investissement ou du Conseil d'Administration. Par ailleurs, le Comité d'Investissement peut, discrétionnairement, mandater le Comité Exécutif à approuver toutes les décisions relatives à l'acquisition, au développement, à la syndication et à la cession d'actifs ou, dans le cas d'un actif développé en partenariat, ou syndiqué avec un tiers, au prorata de la part de la Société, jusqu'à un coût d'investissement d'un montant total estimé de 200 MEUR par actif (lequel comprendra le prix d'acquisition et les coûts totaux de développement, tels que les coûts de construction, les coûts de financement et les honoraires dus à des tiers) sans accord préalable du Conseil d'Administration.

- La revue des écarts entre le budget des projets et le réalisé est effectuée par le département financier sur une base trimestrielle. Toutes différences significatives observées sont présentées aux organes de gestion.
- Le suivi de la trésorerie et des besoins futurs de trésorerie fait l'objet de rapports réguliers aux organes de gestion.
- Le principe d'approbation multiple est présent à chaque phase du processus d'engagement. Ainsi, le processus de double signature s'applique à l'approbation de l'ensemble des transactions et les signataires sont définis en fonction de l'importance des montants de la transaction.

D. Information et communication

Immobel utilise comme système d'information de gestion financière un logiciel adapté. La maintenance et le développement de ce logiciel sont sous-traités à un partenaire.

La pérennité des données informatiques est également sous-traitée à un partenaire qui est tenu contractuellement de suivre une procédure stricte concernant la mise en place d'un système de maintenance d'information fiable et sécurisé.

Le département financier d'Immobel est en charge du processus de clôture et de l'établissement du Rapport Annuel, des Etats Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS et des Comptes Annuels.

La communication aux membres du personnel et aux différents collaborateurs d'Immobel est adaptée à la taille de l'entreprise. Elle repose principalement sur des réunions de travail, des communications verbales faites par la direction à l'ensemble du personnel ou encore sur l'envoi par courrier électronique d'une communication interne signée, le plus souvent, par le Président Exécutif / Chief Executive Officer.

E. Surveillance et monitoring

Le Comité d'Audit & des Risques est responsable de la surveillance du contrôle interne. Vu l'augmentation de la taille et des activités de la Société et du Groupe, le Comité d'Audit & des Risques évaluera plus en détail en 2022 la nécessité de créer une fonction d'audit interne pour l'assister dans cette mission.

Pour évaluer de manière régulière l'environnement de contrôle, le Comité d'Audit & des Risques confie au Commissaire certaines missions ponctuelles d'examen plus approfondi du contrôle interne, consistant à tester les contrôles existants et à identifier les faiblesses éventuelles. Le Comité d'Audit & des Risques s'assure de la mise en œuvre des recommandations le cas échéant.

III. Règlements et procédures

A. Transactions et autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, les Administrateurs, les Membres du Comité Exécutif et les autres collaborateurs

Au courant de l'exercice financier 2021, il n'y a pas eu de transaction entre Immobel (sociétés liées incluses) et un Membre de son Management Team ni d'autre transaction entre Immobel et ses Administrateurs, les Membres de son Comité Exécutif ou ses autres Collaborateurs.

B. Loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité

En vertu des nouvelles dispositions de ladite Loi, Immobel précise que la politique de diversité appliquée dans tous les organes de la Société va au-delà du genre. L'Age et les compétences y sont également pris en compte.

Politique de diversité appliquée aux Membres du Conseil d'Administration

La Charte de Gouvernance d'Entreprise d'Immobel précise que la composition de son Conseil d'Administration garantit une prise de décision dans l'intérêt social. A cette fin, le Conseil d'Administration est attentif à la mixité des genres et à la

diversité en général, ainsi qu'à la complémentarité de compétences, d'expériences et de connaissances. Les dispositions de l'article 7 :86 Code des Sociétés et Associations relative à la diversité des genres, sont à cet égard respectées.

Actuellement le Conseil d'Administration est composé de sept Membres. Suite à son adhésion aux principes de Gouvernance d'Entreprise contenus dans le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020, et plus particulièrement les dispositions 3.1 et 3.3 dudit Code, il estime que ce nombre est suffisamment restreint pour permettre la prise efficace de décisions, et suffisamment étoffé pour que ses Membres y apportent l'expérience et la connaissance de différents domaines et que les changements dans sa composition soient gérés sans perturbation. En effet, le Conseil d'Administration partage l'avis de la Commission Européenne que la diversité nourrit le débat, favorise la vigilance et relève les enjeux en son sein.

Suite à la politique de diversité en vigueur chez Immobel au cours de l'exercice sous revue, la ventilation de la composition du Conseil d'Administration est la suivante (au 31 décembre 2021) :

- Mixité d'expérience & Background de formation, principalement en matière de :
 - Real Estate & Finance : 5
 - Other (HR, Legal) : 2
- Mixité de sexe :
 - 4 H / 3 F
- Mixité de générations :
 - < 50 : 0
 - > 50 : 7
- Executive v. Non-Executive :
 - Executive : 1
 - Non-Executive : 6
- National v. Non-National :
 - National : 6
 - Non-national : 1
- Mixité linguistique :
 - NL : 4
 - FR : 3.

Politique de diversité appliquée à tout le personnel, y compris les Membres du Comité Exécutif et des Equipes de Gestion

Immobel reconnaît que ses forces vives talentueuses et diversifiées constituent un avantage concurrentiel clé dans le secteur de l'Immobilier. Pour réussir en tant qu'entreprise, il est nécessaire de disposer de la qualité et des compétences de tous les employés et collaborateurs.

Immobel reconnaît que chacun apporte sa propre expérience et ses capacités dans son domaine d'expertise. Cette diversité est un élément clé pour réussir à tous les niveaux de l'entreprise. La diversité est reconnue au sein d'Immobel comme un intérêt commercial, conduisant à de meilleures performances globales et à des produits, services et décisions commerciales de haute qualité.

Immobel s'efforce de créer un environnement favorable où chacun peut faire preuve de son potentiel maximum au sein d'Immobel, quelles que soient ses différences. Immobel s'efforce de trouver les meilleurs employés et collaborateurs dans leur domaine d'expertise pour faire le meilleur travail possible.

Immobel attache une grande importance à ce que ses effectifs reflètent la diversité de ses clients et de ses marchés. Cette diversité englobe les différences de sexe, de langue, d'ethnicité, d'âge, d'orientation sexuelle, de religion, de statut socio-économique, d'expérience et d'éducation.

Immobel donne des chances égales aux individus, indépendamment de leurs origines, dans son recrutement, sa rétention et sa gestion des talents en général. La diversité des équipes sous tous ses aspects est une source d'innovation, de croissance et de prospérité.

Immobel s'engage à :

- Encourager l'égalité, la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail, car elles constituent une bonne pratique et ont un sens commercial.

- Créer un environnement de travail exempt d'intimidation, de harcèlement, de victimisation et de discrimination illégale, en promouvant la dignité et le respect de tous, et où les différences individuelles et les contributions de tout le personnel sont reconnues et valorisées. Cet engagement comprend la formation des cadres et de tous les autres employés et collaborateurs sur leurs droits et responsabilités dans le cadre de la politique d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Immobel considère le développement de son personnel comme une priorité. Elle veille à la motivation et à l'implication de son personnel et s'assure qu'ils disposent toujours des compétences nécessaires à la réussite de leurs missions.

En d'autres termes, l'ambition RH d'Immobel reflète ses promesses : améliorer et développer le capital humain du Groupe, riche en diversité, par une politique de ressources humaines ouverte et innovante et ainsi créer des opportunités pour tous et construire l'avenir de son personnel et de ses clients.

Suite à cette politique de diversité qu'Immobel a mise en œuvre au cours de l'année sous revue, la répartition des équipes opérationnelles d'Immobel, dans les six pays, est la suivante (au 31 décembre 2021) :

- Mixité du genre Conseil d'Administration et ses Comités :
 - Féminin : 3
 - Masculin : 6
- Mixité du genre Comité Exécutif :
 - Féminin : 0
 - Masculin : 5
- Mixité du genre Management :
 - Féminin : 8
 - Masculin : 23
- Mixité du genre Employés/ collaborateurs :
 - Féminin : 92
 - Masculin : 135
- Mixité de l'âge:
 - < 50 : 198
 - > 50 : 29.

Dans le cadre des politiques de diversité, Immobel promeut la variété à tous les niveaux (équipe opérationnelle, Membres des Equipes de Gestion, Membres du Comité Exécutif & Administrateurs).

C. Appréciation des mesures prises par la Société dans le cadre du Règlement Abus de Marché

Le Code de Dealing et de Communication vise à assurer que les Administrateurs, dirigeants et autres membres du personnel d'Immobel et de ses entités liées n'utilisent pas de manière abusive les informations qu'ils peuvent avoir concernant Immobel et qui ne sont pas mises à la disposition des autres investisseurs.

Ces règles ont été complétées par une communication interne reprenant les principales obligations légales en la matière, en tenant compte notamment du nouveau Règlement relatif aux abus de marché tel qu'il est entré en vigueur le 3 juillet 2016, en vue de sensibiliser les intéressés à leurs obligations.

Le Compliance Officer est chargé de veiller au respect de ces règles afin de réduire le risque d'abus de marché par des délits d'initiés. Le Compliance Officer tient des listes de personnes qui disposent ou sont susceptibles de disposer d'informations privilégiées et qui ont accès, peuvent avoir accès ou ne peuvent raisonnablement ignorer la nature privilégiée de ces informations.

Ces règles prévoient notamment :

- Une interdiction à l'encontre des Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes d'effectuer des transactions pour leur compte propre ou pour le compte d'un tiers, que ce soit directement ou indirectement, se rapportant aux actions ou à des titres de créance d'Immobel ou à des instruments dérivés ou à d'autres Instruments Financiers qui leur sont liés durant les Périodes d'Arrêt et les Périodes d'Interdiction ;

- La possibilité donnée au Compliance Officer, sans en être obligée, d'autoriser une Personne Exerçant des Responsabilités Dirigeantes de négocier durant une Période d'Arrêt ou une Période d'Interdiction (dans des cas bien précis) ;
- L'obligation aux Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes d'informer préalablement le Compliance Officer, en cas de négociation, sous leur propre responsabilité, pour leur compte propre, se rapportant aux actions ou à des titres de créance d'Immobel ou à des instruments dérivés ou à d'autres Instruments Financiers qui leur sont liés, en dehors des Périodes d'Arrêt et des Périodes d'Interdiction ;
- L'obligation aux Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes et aux Personnes ayant un lien étroit avec elles, de notifier au Compliance Officer et à la FSMA toute transaction qu'elles ont effectuée pour leur compte propre sur des actions ou des titres de créance de ces émetteurs ou sur des instruments dérivés ou d'autres instruments financiers qui leur sont liés. Cette notification doit être opérée dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date de la transaction. Cette obligation de notification ne s'applique pas aussi longtemps que le montant total des transactions effectuées au cours de la même année civile ne dépasse pas le seuil de 5.000 EUR. Ces personnes tenues de notification peuvent, mais ne doivent pas, autoriser Immobel à faire ces notifications à la FSMA en leur nom. Dans ce cas, elles doivent toujours notifier à Immobel ces transactions pertinentes, rapidement et au plus tard deux jours ouvrables à compter de la date de la transaction ;
- L'obligation aux Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes de s'assurer que leurs gestionnaires de placement, les personnes qui organisent ou exécutent des transactions à titre professionnel en leur nom ou tout autre personne qui organise ou exécute des transactions en leur nom ne négocient pas pendant les Périodes d'Arrêt ni les Périodes d'Interdiction, y compris lorsque les gestionnaires de placement sont des intermédiaires financiers agréés agissant en vertu d'un mandat de gestion de placements entièrement discrétionnaire.

Durant l'exercice écoulé, les fonctions de *Compliance Officer* d'Immobel ont été assurées par Joëlle MICHA.

L'application des règles précitées n'a donné lieu à aucune difficulté.

D. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le conseil d'administration d'Immobel estime que, à l'exception de ce qui est indiqué dans la note 32 des états financiers consolidés "Principaux actifs et passifs éventuels", il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait raisonnablement avoir, ou a eu dans un passé récent, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

IV. Informations sur le capital social

A. Structure de l'actionariat

Sur la base des déclarations de transparence reçues par Immobel, les actionnaires les plus importants de la Société sont les suivants (depuis le 26 juillet 2021) :

Actionnaires	Droits de vote	% du total des actions ²⁵
A ³ Capital SA (et une société liée) ²⁶ ayant son siège à 1020 Bruxelles, Av. des Trembles 2	5.898.261	58,99 %
Immobel SA/NV (actions propres) ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue de la Régence 58	26.965	0,26 %

Il n'existe pas de droits de vote particuliers, ni, dans la mesure connue de la Société, de convention d'actionnaires. Sur décision du Conseil d'Administration les droits au dividende des actions propres détenues par Immobel ont été suspendus. En vertu du Code des Sociétés et des Associations ces actions n'ont pas de droit de vote.

B. Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'opa sur les titres de la société

En Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2020, les Actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration

- à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de 97.000.000 EUR aux dates et suivant les modalités à fixer par le Conseil d'Administration et ce, pendant un terme de 5 années à compter de la publication de la présente autorisation aux annexes du Moniteur belge.

La Société peut acquérir ou prendre en gage ses propres actions dans les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration est autorisé à aliéner en bourse ou hors bourse les actions de la Société acquises par cette dernière, aux conditions qu'il détermine, sans autorisation préalable de l'Assemblée Générale, conformément à la loi.

- à acquérir et à aliéner des actions de la Société lorsque cette acquisition ou cette aliénation est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent. Cette autorisation a été consentie pour une période de trois (3) ans à dater de la publication de cette autorisation aux annexes du Moniteur Belge.
- à acquérir ou à aliéner des actions de la Société à concurrence de maximum vingt pourcent (20%) des actions émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à dix (10) euros ni supérieur de plus de vingt pour cent (20%) au cours de clôture le plus élevé des cinq derniers jours de cotation de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition ou l'aliénation. Cette autorisation est consentie pour une période de cinq (5) ans à dater de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2020.
- Cette autorisation est également valable pour l'acquisition ou l'aliénation d'actions de la Société par une société filiale directe, selon l'article 7 :221 du Code des Sociétés et des Associations.

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs pour annuler les actions ainsi acquises par la société, pour faire certifier l'annulation par acte notarié et pour modifier et coordonner les statuts afin de les mettre en conformité avec les décisions prises.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des Statuts de la Société sont celles prévues par le Code des Sociétés et des Associations ainsi que par la Charte de Gouvernance d'Entreprise d'Immobel.

Les clauses de changement de contrôle figurant dans des conventions de crédit conclues avec des institutions financières ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020, conformément à l'article 7 :151 Code des Sociétés et Associations.

²⁵ Sur un total de 9.997.356 titres émis.

²⁶ Sociétés contrôlées par Marnix GALLE.

V. Autres intervenants

A. Commissaire

En application de l'article 41 du Règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public et abrogeant la décision 2005/909/CE de la Commission, Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Kurt DEHOORNE, a démissionné de son mandat de Commissaire de la Société avec effet au 15 avril 2021.

En remplacement, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Filip DE BOCK, a été nommé Commissaire pour une période de 3 ans. Le mandat expirera après l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2024.

Les honoraires fixes du Commissaire KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL facturés à Immobel SA pour l'examen et la révision des comptes statutaires et consolidés se sont élevés à 105 KEUR (hors TVA). Ses honoraires pour la révision des comptes statutaires des filiales se sont élevés à 160 KEUR (hors TVA).

Le total des émoluments facturés par le Commissaire et son réseau en 2021 dans le cadre du mandat au niveau du Groupe s'est élevé à 451KEUR (hors TVA). En outre, le Commissaire a facturé 82 KEUR pour des missions liées à l'audit.

B. Agent Payeur Centralisateur

BNP Paribas Fortis Banque est l'Agent Payeur Centralisateur d'Immobel pour une durée indéterminée. La rémunération s'élève à 0,20 % (hors TVA) du montant net du coupon et des revenus de titres présentés en compte-titres.

Arrêté en Conseil d'Administration du 10 mars 2022,

PIERRE NOTHOMB SRL
représentée par Pierre Nothomb
Administrateur

A³ MANAGEMENT SRL
représentée par Marnix Galle
Président du Conseil d'Administration